



Chambre des Territoires de Corse Camera di i Territorii di Corsica

Session du 25 septembre 2018

Sessione di u 25 di settembre di 2018

Rapport N° 2018-18

Raportu N° 2018-18

Rapport du Président de la Chambre des Territoires Raportu di u Presidente di a Camera di i Territorii

Objet :	Procédure de modification du PADDUC - Espaces stratégiques agricoles
Oggetu :	Prucedura di mudificazione di u PADDUC - Spazii strategichi agriculi

Par décision de l'Assemblée de Corse n°18/262 du 28 juillet 2018 approuvant la procédure de modification du PADDUC en vue du rétablissement de la carte des espaces stratégiques agricoles et l'intégration de la planification territoriale de l'intermodalité, il a été décidé que l'association des personnes publiques, au-delà des consultations obligatoires sur le projet de modification prévues à l'article L.4424-14 du CGCT, inclurait une participation en amont des membres de la Chambre des Territoires, élargie pour l'occasion aux présidents d'intercommunalités et de PETR non membres de la Chambre.

Pour des considérations pratiques, il apparaît judicieux que cette réunion entre l'exécutif de la Collectivité de Corse en charge de préparer la modification du PADDUC et les personnes publiques visées par la délibération de l'Assemblée de Corse du 28/07/2018, soit organisée à l'occasion de la présente session de la Chambre des Territoires.

Je vous propose qu'à l'issue de la présentation par les services du contexte et des enjeux, les membres de la Chambre des Territoires prennent la parole pour exprimer leur position et fassent part de leurs propositions.

L'objectif de cette rencontre est de permettre d'affiner la méthodologie d'élaboration d'une nouvelle cartographie des ESA de manière concertée et consensuelle et de débattre des grands attendus de la Planification Régionale de l'Intermodalité, de son périmètre, du calendrier et de la méthodologie envisagés.

Si les membres le décident, il pourra en tant que de besoin être procédé à la création d'une commission ad hoc élargie aux présidents de communautés de communes non membres de la Chambre des Territoires et présidents des PETR.

Vi pregu di debatti ne.

Je vous prie de bien vouloir en débattre.